

**WOINCOURT
Bourse
30 Novembre et 1^{er} Décembre 2019
Règlement**

Articles 1 : La bourse est ouverte à tout éleveurs ayant engagés des animaux au concours.

Articles 2 : Le nombre de sujet est limité à 1/3 de ses engagements

Exemple 9 sujets engagés au concours donne droit à 3 sujets en bourse.

Articles 3 : Seuls les sujets de race pure ayant une identification homologuée seront acceptés. Tout sujet n'ayant pas les caractéristiques de la race engagé, sera retiré de la vente et ne donnera pas droit au remboursement des droits d'inscriptions. Un passage éventuel des juges (sans jugement) pourra être effectué afin de détecter toute anomalie.

Articles 4 : Les sujets présentés devront être à maturité sexuel.

Articles 5 : Les lapins seront pesés à l'enlogement et devront être au minimum du poids autorisé par le standard. Tout lapin étant en dessous du poids minimum ne sera pas engagé et ne donnera pas droit au remboursement des droits d'inscriptions.

Articles 6 : Les animaux vendus ne pourront pas être remplacés.

Articles 7 : la S.A.V.M, majorera le prix de 20% payable par l'acheteur.

Articles 8 : Les exposants feront parvenir leur déclaration d'inscription pour le 04/11/2019 en même temps que celle du concours.

DECLARATION D'INSCRIPTION

De Madame, Monsieur

N° rue

Code postal..... Localité.....

DETAIL :

.....Unités à 2 € = €

La présentation en couple n'est pas autorisée.

Ne consacrer qu'une ligne par lot

Le soussigné après avoir pris connaissance du règlement, en accepte les conditions.

A..... le Signature de l'élève